

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2021- 177

Date de la convocation : 09/12/21
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 76
Conseillers représentés : 15

Le seize décembre deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 044 POUJECET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Héliène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 067 ALBAUD Gilles , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 078 BONTEMPS Adrien , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie

Ont donné procuration : 004 LOUIS Jean-Marc (à 012 RATAUX Frédéric) , 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 031 LALLEMENT Séverine) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 090 PIRAS Caroline (à 092 MOUTON Francis) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 097 AUDEGOND Michaël (à 099 LE GALL Jean François) , 104 BOLY Francis (à 117 LAMPSON Nadège) , 107 COLSON Pascal (à 110 DION Valentine) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 111 DUGARD Yann (à 120 PAYEN Françoise) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude)

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFOEUVRE

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

.../...

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le recours à deux contrats dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, pour un emploi d'agent propreté voirie et un emploi d'agent polyvalent dans les conditions suivantes :

Durée hebdomadaire afférente à l'emploi : 35 heures par semaine,

Durée du contrat : 6 à 12 mois, renouvelable

Rémunération au minimum égale au SMIC.

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions avec le-les prescripteurs et des contrats de travail à durée déterminée

Le résultat du vote est le suivant :

80 voix POUR

4 voix CONTRE : 025 NIZET Sylvain , 051 RAGUET Philippe , 066 OUDIN Denis , 086 MACHINET Thierry

7 Abstentions : 017 BESTEL Bernard , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 040 MATHIAS Frédéric , 047 BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS) , 067 ALBAUD Gilles , 074 DUMANGE Dominique

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT

